



HEFP

HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE
EN FORMATION
PROFESSIONNELLE

*L'excellence suisse
en formation professionnelle*

La Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP) propose un

Certificat complémentaire de pédagogie professionnelle

assurant la qualification requise par la Loi fédérale sur la formation professionnelle pour l'enseignement à la maturité professionnelle.

Public

L'inscription à ce certificat est ouverte aux titulaires d'un diplôme, secondaire 2, pour l'enseignement au sein des écoles de maturité et aux étudiant-e-s inscrit-e-s dans une filière conduisant à ce même diplôme.

La formation est proposée, en principe dans le cadre du parcours initial, aux étudiants des filières de la formation secondaire 2, des institutions partenaires (HEP VAUD ; HEP BEJUNE ; HEP VS ; UNIFR ; UNIGE).

Les candidats hors immatriculation d'un institut partenaire s'inscrivent auprès de la HEFP jusqu'au mois d'avril de l'année académique précédant le début du cursus. Le montant de la formation ainsi que des taxes idoines, s'élèvent à CHF 1470.-

Pour les étudiants en cursus dans une institution partenaire, les frais et autres modalités sont gérés selon le règlement de l'institution partenaire dans lesquelles les candidats sont immatriculés.

Exigences

L'admission comme l'obtention du certificat requiert la satisfaction de quatre conditions :

- L'habilitation à enseigner dans les écoles de maturité ; cette habilitation est acquise avec l'obtention du diplôme d'enseignement secondaire 2 pour les écoles de maturité pour les didactiques avec une didactique compatible aux branches de la MP.
- La validation d'attestations, certificats de travail certifiant une expérience en entreprise et du monde du travail de deux ans (dont 6 mois hors enseignement). Sans ces documents aucune prise en compte ne sera validée.
- Le suivi par le présentiel de l'intégralité des cours, ainsi que la réussite des deux axes de la formation de 300 heures CMP.
- Pouvoir attester de 80 heures en enseignement auprès du public concerné (MP) ou s'engager à suivre le dispositif « Observation et analyse de pratiques enseignantes en FPr/MP » mis en place par la HEFP pour remplir cette condition de certification.

Il faut préciser que les candidats qui ne possèdent pas toutes les conditions à l'admission, mis à part le fait qu'ils ne sont pas encore titulaires du titre de secondaire 2 pour lequel ils se forment, ne peuvent être admissibles.

Le Certificat complémentaire à la maturité professionnelle est délivré conjointement par les institutions partenaires et la HEFP.

Formation

Cette formation de 300 heures se compose d'un module de 10 ECTS¹.

¹ Selon le système « European Credit Transfer System » en vigueur



HEFP

HAUTE ÉCOLE FÉDÉRALE
EN FORMATION
PROFESSIONNELLE

*L'excellence suisse
en formation professionnelle*

Le Module se déroule sur 2 semestres selon les plannings des institutions partenaires. Chaque demi-journée comprend 4 heures d'enseignement. Le temps en présentiel et les travaux de certifications s'étendent sur 300 heures de travail. Il se peut que certains cours se déroulent à l'extérieur des murs des institutions partenaires. Les horaires seront alors adaptés en fonction des lieux d'accueils et autres centres de formation.

Vous trouverez de plus amples informations sur le déroulement du dispositif "Observation et analyse de pratiques enseignantes en FPr/MP" dans le document en annexe nommé "Note nouveau concept CMP". Pour rappel ce dispositif doit être suivi uniquement par les candidats qui ne dispose pas de l'expérience d'enseignement avec le public MP.

Renseignements et inscription

Les étudiant-e-s des institutions partenaires sont informé-e-s et s'inscrivent dans le cadre de leur formation.

Les candidats déjà en possession du diplôme en enseignement pour le degré secondaire II peuvent s'informer directement auprès du secrétariat de la filière CMP (délai fin avril).

HEFP Lausanne

Tél. 058 458 22 70

filiere.cmp@hefp.swiss